

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1495

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : Projet directeur Rives de Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1495**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a permis d'identifier des projets de natures différentes sur l'ensemble du périmètre parmi lesquels l'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône d'ici le début d'année 2014.

Le site de la promenade de Rochetaillée sur Saône est situé entre le quai Pierre Dupont au niveau de la rue du Musée de Rochetaillée sur Saône jusqu'à l'aval des guinguettes (intersection entre le chemin de la plage et le quai Lamartine). Côté village de Rochetaillée sur Saône, le projet s'arrête au droit de la Route de Lyon. Cette voie constitue une barrière qui rend imperméable le site à l'accès au centre de Rochetaillée sur Saône, village vallonné et se prêtant bien à la promenade par le biais de chemins déjà existants et en cours de réalisation (notamment la promenade le long du ruisseau des Vosges). Le site accueille une importante fréquentation liée à la détente et possède une grande qualité paysagère.

Les objectifs de ce projet sont de renforcer les usages de promenade au plus près de la rivière, de relier le projet aux promenades existantes et à venir (promenade de Fontaines sur Saône), de travailler sur les liens au village de Rochetaillée sur Saône, au vallon et de permettre notamment à l'aval du projet, la réappropriation des rives tout en maintenant les usages existants ou futurs (commerces, restauration, activités nautiques, etc.).

Dans le détail, il s'agit :

- d'assurer la continuité d'un cheminement piéton envisagé dans le cadre du projet des rives de Saône,
- de proposer des lieux de détente, de contemplation, de loisirs,
- de maintenir et de favoriser les usages de la rivière,
- d'organiser l'activité guinguettes sur les plages vertes,
- d'organiser le stationnement sur l'ensemble du site,
- de valoriser les espaces naturels et de les préserver,
- de permettre une gestion adaptée dans une démarche de développement durable et qui réponde aux contraintes de résistance aux crues, de forte fréquentation du site, etc.

Le périmètre opérationnel est d'une longueur d'environ 2 200 mètres pour une surface d'emprise d'environ 9 hectares. Il s'étend de la limite communale avec Rochetaillée sur Saône au sud jusqu'au site éclusier (inclus) au nord. Il comprend l'ensemble des berges, la halte fluviale, les perrés et les accroches au quartier limitrophe.

Pour permettre la conception et la réalisation de ce projet, il est nécessaire de lancer :

- un marché de maîtrise d'œuvre (mission complète conception, réalisation et ordonnancement, pilotage et coordination (OPC), élaboration des études d'impact liées à la loi sur l'eau),
- une mission de coordination-sécurité et de protection de la santé (CSPS),

et de compléter le programme par des études techniques plus précises : diagnostics et études techniques de stabilité d'ouvrages d'art et équipements fluviaux, levés topographiques et bathymétriques complémentaires.

La volonté de permettre une ouverture partielle du site à l'été 2010 nécessite également des travaux de toilettage partiels, la mise en place de mobiliers d'usages et d'une signalétique rives de Saône.

Par délibération n° 2009-1109 du 30 novembre 2009, le conseil de Communauté a individualisé une première autorisation de programme d'un montant de 160 000 € pour la réalisation des études préalables au projet d'aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône.

Le montant total de l'autorisation de programme complémentaire est estimé à 715 000 € TTC.

Ces diverses missions seront lancées au 2° trimestre 2010 pour une livraison du projet au 3° trimestre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de l'opération de toilettage pour l'ouverture partielle du site et la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de la promenade des guinguettes à Rochetaillée sur Saône dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 715 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles sur l'opération n° 2078, individualisée le 30 novembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 715 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 395 000 € en 2011,
- 160 000 € en 2012,
- 160 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 875 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.